



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 23 650 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT le récent drame survenu à Louiseville où une agente de la Sûreté du Québec a perdu la vie dans le cadre d'une arrestation policière d'une personne en état de crise;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de drames horribles impliquant des personnes dont l'état mental est perturbé (PEMP) est en nette augmentation depuis quelques années, laissant ainsi dans leur sillage la mort d'enfants, de mères, de pères, ou de grands-parents, et des familles endeuillées;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'appels aux policiers pour qu'ils interviennent pour une PEMP potentiellement violente est également en augmentation depuis 2018, soit plus de 35% seulement pour la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les policières et policiers du Québec doivent être tenus informés avant leur intervention, de la présence sur leur territoire d'une PEMP potentiellement violente;

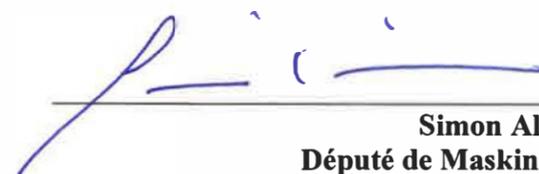
CONSIDÉRANT QU'il est important et urgent d'intervenir afin de mieux encadrer ces personnes lors de leur remise en liberté, de même que les décisions de la Commission d'examen des troubles mentaux du Québec (CETMQ), afin que la sécurité du public soit davantage prise en compte.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- d'établir un protocole entre les différents ministères concernés, afin que la présence de PEMP potentiellement violentes sur un territoire donné soit connue par les autorités policières et qu'il y ait un meilleur encadrement de ces personnes lors de leur remise en liberté;
- de demander au gouvernement du Canada d'entreprendre une révision législative des critères de décision de la CETMQ afin de mieux assurer la sécurité de la population.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Simon Allaire
Député de Maskinongé

23 mai 2023

Date de signature de l'extrait